

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill S-28, Loi modifiant la Loi sur les associations coopératives de crédit.

M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Olson, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déferé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le Bill S-10, Loi modifiant la Loi sur les douanes, est agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Le Bill S-25, Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, est agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill S-26, Loi interdisant la vente, l'annonce et l'importation de produits dangereux.

M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Côté (Longueuil), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Basford, propose,—(1) Que, relativement à la prise en considération d'une motion ou des motions portant adhésion au budget supplémentaire (B) final présenté à la Chambre aujourd'hui et à l'adoption d'un projet de loi fondé sur ce budget, les dispositions de l'article 58 du Règlement de la Chambre s'appliquent, sous réserve des conditions énoncées ci-dessous.

(2) Qu'à l'adoption de cet ordre proposé, ledit budget se trouve renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général, comme suit:

Les crédits n^{os} 10b, 15b, 17b, 20b, 25b, 30b, 35b et 45b, concernant le ministère de l'Agriculture.

Le crédit n^o 65b concernant l'Office canadien des provendes.

Le crédit n^o 10b concernant le ministère des Communications.

Les crédits n^{os} 1b et 25b concernant le ministère de la Consommation et des Corporations.

Les crédits n^{os} 50b et L3b concernant le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le crédit n^o 75b concernant l'Office fédéral du charbon.

Les crédits n^{os} 1b, 15b et L22b concernant le ministère des Affaires extérieures.

Le crédit n^o 30b concernant l'Agence canadienne de développement international.